Résolution sur la nécessité d’une formation du Conseil sur l’égalité des genres

2020/2896(RSP) - 17/12/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 505 voix pour, 146 contre et 37 abstentions, une résolution sur la nécessité d’une formation du Conseil sur l’égalité des genres.

La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement a rappelé que l’égalité des genres était une valeur fondamentale et un objectif clé de l’Union européenne et qu’une perspective horizontale intersectionnelle était essentielle afin de reconnaître et de traiter les multiples menaces de discrimination fondées sur le genre et l’identité de genre.

Selon l’indice d’égalité de genre 2020 de l’Institut européen pour l’égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), aucun pays de l’Union n’a encore atteint une égalité parfaite entre les femmes et les hommes. Les progrès de l’Union en matière d’égalité des genres sont encore lents, le score de l’indice s’améliorant en moyenne d’un point tous les deux ans. À ce rythme, il faudra plus de 60 ans pour que l’Union parvienne à l’égalité des genres.

Les députés estiment qu’il y a encore matière à amélioration, compte tenu du climat actuel de forte hostilité envers l’égalité des genres et les droits des femmes, y compris dans le domaine de la santé génésique et sexuelle et des droits connexes.

Pour la première fois, l’intégration des questions d’égalité des genres constituera une priorité transversale du cadre financier pluriannuel 2021-2027, ce qui signifie que chaque proposition législative ou stratégique devra s’accompagner d’une analyse de l’impact selon le genre et que les programmes seront suivis et évalués selon une perspective de genre.

Dans ce contexte, le Parlement a demandé que les ministres et secrétaires d’État chargés de l’égalité des genres puissent se réunir au sein d’un forum officiel spécifique afin de prendre des mesures communes et concrètes pour relever les défis dans le domaine des droits des femmes et de l’égalité des genres et de veiller à ce que les questions d’égalité des genres soient débattues au plus haut niveau politique.

Une formation spécifique du Conseil sur l’égalité des genres consoliderait l’intégration dans la législation de l’Union des questions d’égalité des genres ainsi que le dialogue et la coopération entre États membres et l’échange de bonnes pratiques, y compris en matière législative. Elle contribuerait à réduire les écarts entre États membres et à harmoniser la protection des droits des femmes et de l’égalité des genres en Europe.

Le Parlement a par conséquent demandé au Conseil et au Conseil européen d’instaurer une formation du Conseil sur l’égalité des genres afin de faciliter l’intégration des questions d’égalité des genres dans toutes les politiques et toute la législation de l’Union.